Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260707-DELIB2026_56-DE

*RÉPUBLIQUE FRANCAISE*
*DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR*
---
*Commune de PLOUISY*

**2026/56**

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

**Réunion du 7 juillet 2026**

L'an deux mille vingt six, le sept juillet à 20 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M Bérenger LE NEGARET, Maire

**Membres présents :** LE NEGARET Bérenger, TREMEL Mathieu, GREZE Romain, MOTTE Nathalie, LE CLEC'H Guy, PHILIPPE Fabienne, LE PESSOT Mireille, DOUILLARD Christophe, AUGRE Morgane, LE BONNIEC Frédéric, MOISAN Anthony, GUYON Gael, GOMAS Kevin, LE SAOUT Aurélie, M BRIGANT Pierre

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**
Mme LE PESSOT Laurence pouvoir à Mme LE PESSOT Mireille
Mme PINEL Clarisse pouvoir à Mme AUGRE Morgane
Mme RAMAIN Blandine pouvoir à Mme GUYON Gael
Mme CRENN Nathalie pouvoir à LE SAOUT Aurélie

**Secrétaire de séance :** GOMAS Kevin

## 2026- 56 – Adhésion de la commune au réseau BRUDED

*Rapporteur : Bérenger LE NEGARET*

L'association BRUDED est un réseau de plus de 280 collectivités de Bretagne et de Loire-Atlantique qui s'engagent dans des réalisations concrètes de développement durable et solidaire.

Ce réseau a trois objectifs prioritaires de :
– Partager les expériences des collectivités adhérentes : visites, rencontres, mise en relation directe d'élus à élus, transmission de documents (cahier des charges, conventions, …).
– Capitaliser les démarches et les réalisations : documents de mutualisation thématiques, fiches projets, vidéos, …
– Accompagner les expérimentations des collectivités qui en font la demande pour leur faire bénéficier de l'expérience et de la force du réseau.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260707-DELIB2026_56-DE

L'adhésion à BRUDED permet de bénéficier de l'expérience d'autres collectivités. Le réseau sert à créer du lien entre ses adhérents et à faire circuler tous documents qui peuvent être utiles à leurs projets.

La cotisation annuelle s'élève à 0.36 € par habitant pour la commune soit pour l'année 2026 à la somme de 722.52 €.

Il est proposé aux conseillers municipaux d'adhérer à l'association BRUDED et de désigner Madame Blandine RAMAIN comme représentante titulaire et Madame Clarisse PINEL comme représentante suppléante de la commune après de BRUDED.

***Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :***

- **DECIDE d'adhérer à l'association BRUDED pour l'année 2026,**
- **DESIGNE Madame Blandine RAMAIN représentante titulaire de la commune et Madame Clarisse PINEL représentante suppléante au sein de l'association BRUDED,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette adhésion.**

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Bérenger LE NEGARET

MAIRIE DE PLOUISY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Kevin GOMAS